

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
19	16	18	10

Date de la convocation 17/05/2023

Date de publication 17/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux Mai, à vingt heures, en application des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GELLOZ Bernard, Maire**.

Présents : GELLOZ Bernard, GRELLIER Jean-Marc, PAPIN Christophe, PEIGNELIN Cécile, VOYEZ Dominique, TERRIER Robert, CHAVANNE Claire, FRANCOZ Gisèle, FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, GELLOZ Béatrice, ABALZI Mélanie, GELLOZ Sarah, MINNE Laura, LOOS Christian et LÉONARDI Bernard.

Absents Excusés : CAROLI Nadine (pouvoir à GRELLIER Jean-Marc), GELLOZ Olivier (pouvoir à PAPIN Christophe), LACOSTE Sylvaine.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03 Avril 2023

Madame GELLOZ Béatrice est nommée secrétaire de séance.

Démission Conseiller Municipal :

Monsieur le Maire nous informe de la lettre de démission de BONVALLET Soïzic, conseillère municipale. Monsieur LÉONARDI Bernard, étant le suivant de la liste, est immédiatement installé conseiller municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Création poste Agent de Maîtrise Territorial
- 2) Attribution des travaux de remplacement des fenêtres de la bibliothèque de l'école et de l'ancienne cantine
- 3) Attribution des travaux de reprise des plafonds et des peintures après changement des fenêtres
- 4) Attribution des travaux de réfection des sols après changement des fenêtres
- 5) Travaux d'enrobés

Objet de la délibération n° 1 :
CREATION POSTE AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la création d'un emploi d'Agent de maîtrise territorial relevant de la catégorie hiérarchique C de la filière technique dans le grade d'Agent de Maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2023 pour exercer les fonctions de cuisinier à la cantine scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Ce poste permettra de structurer l'équipe de la restauration scolaire composée de 7 personnes pour créer une hiérarchie et permettre ainsi une meilleure coordination entre les agents.

Objet de la délibération n° 2 :
**ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENÊTRES
DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ÉCOLE ET DE L'ANCIENNE CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, les classes de l'école primaire sont rénovées afin de poursuivre la rénovation énergétique de l'école.

Il convient de poursuivre cette rénovation par le changement des fenêtres de la bibliothèque de l'école et de l'ancienne cantine.

Après avoir étudié les devis des entreprises CIM PORRAZ et LD POSE, la commission des bâtiments propose de retenir l'entreprise suivante :

- CIM PORRAZ, domiciliée à SAINT-BALDOPH (73)
pour un montant de 44 133,70 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Débats :

Monsieur LÉONARDI s'interroge sur les différences de caractéristiques qu'il y a entre les 2 types de fenêtres proposés

Monsieur l'Adjoint aux Bâtiments répond que les vitrages sont similaires.

Objet de la délibération n° 3:
ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REPRISE DES PLAFONDS ET DES PEINTURES
APRES CHANGEMENT DES FENÊTRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, les fenêtres de la bibliothèque de l'école et de l'ancienne cantine seront changées en juillet. Il conviendra ensuite de poursuivre par la reprise des plafonds et des peintures.

Après avoir étudié la proposition de la Commission des Bâtiments, il propose de retenir l'entreprise suivante :

- FASTE, domiciliée à SAINT-OFFENGE (73)
pour un montant de 19 490,80 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 4 :
ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SOLS
APRES CHANGEMENT DES FENÊTRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, les fenêtres de la bibliothèque de l'école et de l'ancienne cantine seront changées en juillet. Il conviendra de poursuivre par la réfection des sols.

Après avoir étudié la proposition de la Commission des Bâtiments, il propose de retenir l'entreprise suivante :

- Conception Réalisation Carrelages, domiciliée à GRÉSY-SUR-AIX (73)
pour un montant de 12 970,01 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Débats :

Monsieur LOOS demande si la mise en concurrence de plusieurs entreprises n'est pas obligatoire.
Monsieur le Maire répond que les MAPA n'imposent pas la mise en concurrence pour les marchés de très faibles montants. Il faut toutefois vérifier que les devis proposés soient dans les prix de marché.

Objet de la délibération n° 5 :
TRAVAUX D'ENROBÉS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'entretenir la voirie communale.

Après avoir étudié la proposition présentée par la Commission des Routes, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BLONDET TP, sise à VOGLANS (73), pour un montant total de

7 950,00 € HT pour les travaux suivants :

12 tonnes d'enrobés à émulsion projetés pour les réparations ponctuelles de chaussée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de Contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R.7 du Code électoral, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont nommés pour une durée de 3 ans après renouvellement général (élections municipales 2020). Il convient donc en 2023 de procéder au renouvellement des membres de la commission.

Les membres précédemment nommés acceptent le renouvellement de leur mission.

Suite à la démission de Mme BONVALLET Soizic, Monsieur le Maire propose de présenter Monsieur LÉONARDI Bernard en remplacement. Cette proposition est acceptée par l'intéressé.

Bibliothèque

La gestion de la bibliothèque de St-Offenge est reprise par une commission communale composée de Mme LACOSTE Sylvaine, Mme FRANCOZ Gisèle ainsi que M. LÉONARDI Bernard, nouvellement installé au Conseil Municipal.

Un appel à bénévoles a été lancé ; une réunion préparatoire aura lieu courant juin entre les bénévoles et la commission.

Le Conseil Municipal sera sollicité ultérieurement pour délibérer sur les conventions de prêt des livres avec Savoie Biblio.

Aménagement zone 30 Chef-Lieu Dessus

Les relevés du géomètre ont été effectués. Les échanges entre différents propriétaires et la commune sont en cours. L'objectif est de déposer le dossier de demande de subvention en fin d'année et de lancer les débuts de travaux en 2024.

Monsieur DELOCHE demande si la commune reste propriétaire du bassin du Dard.

Monsieur le Maire répond que le bassin appartient à la commune et que l'eau sera partagée entre les utilisateurs actuels et la commune.

Monsieur DELOCHE demande si les réseaux seront enfouis.

Monsieur le Maire répond que des réunions sont prévues avec le SDES et ENEDIS concernant l'enfouissement des réseaux et le déplacement du transformateur.

Aménagement Salle des Fêtes

Madame GELLOZ Béatrice se voit confier par Monsieur le Maire la mission de réflexion d'aménagement de l'esplanade de la salle des fêtes.

Zone agricole protégée (ZAP)

Une réunion a eu lieu à La Biolle.

GRAND LAC organisera la procédure de classement en ZAP pour les communes intéressées.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera lancée sur le sujet.

Forêt communale

De nombreux sapins de la forêt communale sont atteints de maladie. Le manque d'eau, la sécheresse, et une prolifération de scolytes favorisent ces dégâts.

Une surveillance avec l'ONF sera effectuée.

Rentrée scolaire

Quelques enfants quittent l'école en raison du déménagement des parents.

Les effectifs devraient être suffisants pour maintenir l'ouverture de toutes les classes.

Monsieur LOOS demande s'il y aura des changements d'institutrices à la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire répond que ce sujet n'est pas dans les attributions de la commune mais de l'Education Nationale.

Toilettes publiques

Monsieur FRANCOZ demande quand aura lieu l'installation des toilettes publiques.

Monsieur le Maire indique que l'installation pourra se faire dans le cadre de l'aménagement du Chef-Lieu de Dessus et dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade de la salle des fêtes.

Fleurissement et Désherbage

Monsieur FRANCOZ précise que les fleurs ont été achetées au Marché aux fleurs de St-Offenge et chez Burtin Horticulture ; et le fleurissement de la commune aura lieu début juin.

Pour l'entretien des cimetières, Monsieur FRANCOZ explique qu'il existe des techniques de désherbage à l'eau chaude et de désherbage thermique à flamme.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Mairie

25 route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge
Tél. 04 79 54 91 71 - mairie.saintoffenge@orange.fr
www.mairie-stoffenge.fr

